

RÈGLEMENT – CORPORATE CHALLENGE EPISOD

1. Organisation

La société UP AND CO, enseigne EPISOD, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 3 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 829 045 988 (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise un challenge sportif gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Corporate Challenge EPISOD » (ci-après dénommé « le Challenge »). Le Challenge est accessible via un site internet dédié permettant l'inscription des participants et le suivi du classement pendant toute la durée de l'opération.

2. Durée

Le Challenge se déroulera du 30 mars 2026 au 19 avril 2026 inclus. La période d'inscription sera ouverte à partir du 16 mars 2026. La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, modifier, écourter, prolonger ou annuler le Challenge si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

3. Conditions de participation

La participation au Challenge est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et travaillant au sein d'une entreprise. La participation se fait exclusivement par équipe de cinq (5) collaborateurs appartenant à la même entreprise.

4. Modalités de participation

Pour participer au Challenge, chaque participant devra s'inscrire sur le site dédié en renseignant les informations suivantes : prénom, nom, adresse email professionnelle, entreprise et numéro de téléphone. Les participants devront ensuite constituer ou rejoindre une équipe composée de cinq collaborateurs issus de la même entreprise. La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser toute participation incomplète, frauduleuse ou contraire à l'esprit du Challenge.

5. Principe du Challenge

Le Corporate Challenge consiste en une compétition sportive inter-entreprises organisée par EPISOD durant laquelle les équipes accumulent des points en participant à des sessions sportives dans les hubs EPISOD. Le système de points est défini comme suit : participation à une session EPISOD : 1 point ; bonus Team Spirit lorsque les cinq membres de l'équipe participent à la même session : 2 points ; bonus LinkedIn pour une publication photo mentionnant @episod : 5 points ; bonus First Timer pour chaque membre participant pour la première fois à une session EPISOD : 3 points par participant au début du challenge.

6. Détermination des gagnants

À l'issue du Challenge, les équipes seront classées en fonction du nombre total de points accumulés pendant la durée de l'opération. Les trois équipes ayant obtenu le plus grand

nombre de points seront déclarées gagnantes. En cas d'égalité, la Société Organisatrice se réserve le droit d'appliquer des critères complémentaires.

7. Dotations

Les équipes gagnantes recevront les lots suivants : 1er prix : un team building EPISOD pour l'entreprise gagnante (25 personnes maximum) accompagné d'un smoothie par participant ; 2e prix : une session semi-privatisée pour 15 personnes accompagnée d'un bon d'achat de 50 € chez Nike par participant ; 3e prix : trois sessions EPISOD offertes par participant accompagnées d'un cadeau de l'un de nos partenaires. La Société Organisatrice pourra également organiser un tirage au sort parmi les participants pour attribuer des dotations additionnelles (chaussettes et gourde Stanley). Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à leur échange contre leur valeur en espèces.

8. Responsabilité

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et limites du réseau Internet et ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements techniques empêchant la participation au Challenge. La participation aux activités sportives se fait sous la responsabilité des participants qui doivent s'assurer de leur aptitude médicale à pratiquer une activité physique.

9. Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du Challenge sont nécessaires à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant leurs données personnelles.

10. Acceptation du règlement

La participation au Challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent.

11. Attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.